



Effondrement du plafond dans mon appartement

Par **tatayous**, le **23/01/2010** à **14:44**

Bonjour,

Voilà mon problème, dans mon appartement le plafond de la salle de bain s'est écroulé suite à des infiltrations d'eau. Ceci entraîne comme vous l'imaginez beaucoup de nuisance on voit le plafond en béton plein de gouttelette des problèmes d'odeur etc... Je voulais savoir si il était possible de me retourner contre le propriétaire sachant qu'il s'agit d'un HLM sarthe habitat. Merci de vos réponses rapides

Cordialement

Vincent

Par **cedanneso**, le **23/01/2010** à **15:02**

Bonjour,

comme vous je suis locataire et il m'est arrivé la même chose le 16 janvier dans la chambre de mon fils: inondation, plafond entièrement effondré. J'ai appelé l'ADIL le plus proche qui m'ont dit que j'avais 2 solutions: demander à mon propriétaire une diminution du loyer le temps de retrouver la pleine jouissance de notre logement ou déménager sans préavis sous le motif que le logement est rendu inhabitable et c'est la que la difficulté intervient: quelle est la notion d'inhabitable pour vous et pour le propriétaire, en tout cas certainement pas la même. Lui va juger que vous pouvez quand même y vivre même sans salle de bain.

Nous avons opté pour une diminution de moitié de notre loyer, le proprio nous a donné un accord verbal et nous attendons sa réponse écrite.

Pour le moment nous sommes bien plus embêtés que lui alors qu'il est responsable du synistre.

Cordialement

Par **Marion2**, le **23/01/2010** à **17:29**

Bonjour tatayous,

Contactez rapidement l'ADIL (gratuit). VCptre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.